

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (INPI) (KAZAKHSTAN)

EN TANT
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes Annexe KZ.I

Liste des abréviations :

Office : Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) (Kazakhstan)

LKB : Loi kazakhe sur les brevets

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****KZ INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (INPI) (KAZAKHSTAN) KZ****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.3) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité En vertu de l'article 39.1)b) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Kazakh ou russe
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : Requête, description, revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins, abrégé En vertu de l'article 39.1) du PCT : Requête, description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer seulement tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non
Taxe nationale ^{2, 3} :	Monnaie: Tenge kazakh (KZT) Pour un brevet : Taxe de dépôt ⁴ : KZT 20.320,16 Taxe d'examen ⁵ : KZT 66.959,20 Taxes annuelles pour les trois premières années, par année : KZT 20.320,16 Pour un modèle d'utilité : Taxe de dépôt ⁴ : KZT 16.450,56 Taxes annuelles pour les trois premières années, par année : KZT 16.450,56

[Suite sur la page suivante]

¹ Doit être remise dans un délai de deux mois à compter de l'expiration du délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT. Ce délai peut être prolongé de deux mois au maximum si le déposant a acquitté les taxes additionnelles.

² Cette taxe est soumise à la taxe à la valeur ajoutée (TVA). Les déposants peuvent consulter l'office récepteur ou un conseil en brevet agréé pour connaître le dernier taux en vigueur de cette taxe.

³ Les déposants domiciliés dans un État dans lequel le revenu national par habitant est inférieur à USD 3.000 doivent s'acquitter des montants réduits suivants : dans le cas d'une personne morale, 30% du montant de la taxe; dans le cas d'une personne physique, 15% du montant de la taxe.

⁴ Doit être payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT ou dans un délai de deux mois à compter de la date d'ouverture de la phase nationale. Ce délai peut être prolongé de deux mois, pour autant qu'une surtaxe de 20% soit payée. [Les taxes de dépôt électronique et papier ont été modifiées pour être égales par l'ordonnance du directeur de l'INPI n° 254 du 23 décembre 2020.](#)

⁵ Doit être payée pour demander l'examen quant au fond après la publication de l'information relative à l'octroi du brevet provisoire dans un délai de trois ans à compter de la date de dépôt international ou de cinq ans à compter de la date de dépôt international si la durée du brevet provisoire a été prolongée.

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****KZ INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (INPI) (KAZAKHSTAN) KZ***[Suite]*

Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :

La taxe d'examen est réduite de 20% lorsqu'un rapport de recherche internationale ou un rapport d'examen préliminaire international a été établi.

Exigences particulières de l'office (règle 51*bis* du PCT)⁶ :

Acte de cession de la demande prioritaire lorsqu'il n'y a pas identité entre les déposants⁷

Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié au Kazakhstan

Qui peut agir en qualité de mandataire ?

Tout conseil en brevets habilité à exercer auprès de l'office

L'office accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 49*ter.2* du PCT) ?

Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes

⁶ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'invitation.

⁷ Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

KZ.01 TRADUCTION (CORRECTION). Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'elle a été déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).

PCT règle 17.2.a)

KZ.02 DOCUMENT DE PRIORITÉ (TRADUCTION). L'office demandera au déposant de présenter une traduction du document de priorité en russe ou en kazakh uniquement dans certains cas et sur invitation, lorsque cela sera nécessaire pour l'examen. L'office invitera le déposant à fournir une traduction du document de priorité dans un délai fixé dans l'invitation.

KZ.03 TAXES (MODE DE PAIEMENT). Le mode de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre est indiqué à l'annexe KZ.I.

LKB art. 22.7)
22.13)
5.3)

KZ.04 REQUÊTE EN EXAMEN. Un brevet n'est accordé qu'après examen quant au fond. La requête en examen quant au fond n'est effectuée qu'après paiement de la taxe prescrite (voir l'annexe KZ.I), qui peut être effectué dans un délai de trois mois suivant la date de notification du résultat de l'examen de forme.

KZ.05 MANDATAIRE. Le déposant qui est domicilié en dehors du Kazakhstan doit désigner un conseil en brevets autorisé à exercer auprès de l'office. La liste des conseils en brevets agréés est disponible sur demande auprès de l'office et peut être obtenue sur le site Internet de l'office aux adresses suivantes : www.adilet.gov.kz ou www.kazpatent.kz.

PCT art. 28
41
LKB art. 21

KZ.06 MODIFICATION DE LA DEMANDE; DÉLAIS. Le déposant peut, de sa propre initiative, modifier ou corriger tout élément de la demande internationale, sans payer de taxe à cet effet, dans un délai de deux mois à compter de l'ouverture de la phase nationale, à condition que l'objet de la demande n'en soit pas élargi. Après l'expiration dudit délai mais avant la date de la décision de délivrer le brevet, ces modifications ou corrections peuvent être apportées sous réserve du paiement de la taxe prescrite (voir l'annexe KZ.I).

PCT art. 4.3)
43
PCT règles 49bis.1.a),
b)
76.5

KZ.07 MODÈLE D'UTILITÉ. Si le déposant souhaite obtenir un modèle d'utilité au lieu d'un brevet au Kazakhstan, sur la base d'une demande internationale, le déposant, lorsqu'il accomplit les actes visés à l'article 22 ou 39, devra l'indiquer à l'office.

KZ.08 Lorsque la demande internationale porte sur un modèle d'utilité en lieu et place d'un brevet, les exigences sont fondamentalement les mêmes que pour un brevet, si ce n'est qu'aucun examen quant au fond n'est effectué (voir l'annexe KZ.I).

KZ.09 Après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date du dépôt international, la durée d'un modèle d'utilité peut être prorogée par l'office à la demande du détenteur du brevet pour une durée maximale de trois ans.

KZ.10 TAXE ANNUELLE. Une fois qu'un brevet a été délivré, une taxe annuelle doit être payée en vue de maintenir le brevet en vigueur. La première taxe annuelle doit être payée dans un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations quant à la délivrance du brevet. Toutes les taxes ultérieures doivent être payées avant le début de l'année correspondante. Si une taxe annuelle est acquittée après l'expiration du délai prescrit mais dans un délai supplémentaire maximum de six mois, le montant de la taxe est majoré de 50%. Un brevet tombé en déchéance pour non-paiement de la taxe annuelle peut être rétabli dans un délai de trois ans à compter de la date d'expiration du délai de paiement de la taxe annuelle correspondante. Le montant des taxes annuelles est indiqué à l'annexe KZ.I.

PCT art. 25
PCT règle 51

KZ.11 RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT. Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale. Si, après révision au titre de l'article 25 du PCT, l'office considère qu'il n'y a pas eu erreur ou omission de la part de l'office récepteur ou du Bureau international, un recours contre cette décision peut être déposé auprès de l'organisme national de recours.

PCT art. 24.2)
48.2)
PCT règle 82*bis*

KZ.12 EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS. Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale. Lorsque, pendant la phase internationale ou pendant la procédure devant l'office, le déposant n'a pas respecté un délai imparti pour l'accomplissement de tel ou tel acte en relation avec la demande internationale, ce délai peut être prorogé par l'office sur demande du déposant et lorsque cela est justifié, sous réserve du paiement de la taxe de rétablissement (voir l'annexe KZ.I).

TAXES^{1,2}**(Monnaie : Tenge kazakhs (KZT))****Brevets**

Taxe de dépôt ³ :	20.320,16
Taxe d'examen :	
— pour une invention	66.959,20
— pour chaque invention à compter de la 2 ^e	53.519,20
(réduite de 15 % lorsqu'un rapport de recherche internationale ou un rapport d'examen préliminaire international a été établi)	
Taxe de rétablissement :	
— dans un délai de 12 mois à compter de l'expiration du délai non observé	31.534,72
Taxe pour la correction ou la modification de la demande	5.224,80
Pour l'établissement des documents visant à la délivrance du titre de protection et du certificat d'auteur d'invention et la préparation de la publication de données relatives au brevet.	33.253,92
Taxes annuelles pour les brevets :	
— de la 1 ^{re} à la 3 ^e année, par année	20.320,16
— pour la 4 ^e et la 5 ^e année, par année	30.150,40
— pour la 6 ^e et la 7 ^e année, par année	39.279,52
— de la 8 ^e à la 10 ^e année, par année	60.295,20
— pour la 11 ^e et la 12 ^e année, par année	79.950,08
— de la 13 ^e à la 15 ^e année, par année	120.574,72
— de la 16 ^e à la 18 ^e année, par année	140.229,60
— pour la 19 ^e et la 20 ^e année, par année	159.875,52
Taxe de rétablissement :	
— dans un délai de trois ans à compter de l'expiration du délai non observé pour le paiement de la taxe annuelle pour les brevets	11.299,68

Modèles d'utilité

Taxe de dépôt ³ :	16.450,56
Taxe pour la correction ou la modification de la demande	5.224,80
Pour l'établissement des documents visant à la délivrance du titre de protection et du certificat d'auteur d'invention et la préparation de la publication de données relatives au brevet	33.253,92
Taxes annuelles :	
— de la 1 ^{re} à la 3 ^e année, par année	16.450,56
— de la 4 ^e à la 8 ^e année, par année	47.855,36

¹ Cette taxe est soumise à la taxe à la valeur ajoutée (TVA). Les déposants peuvent consulter l'office récepteur ou un conseil en brevet agréé pour connaître le dernier taux en vigueur de cette taxe.

² Les déposants domiciliés dans un État dans lequel le revenu national par habitant est inférieur à USD 3.000 doivent s'acquitter des montants réduits suivants : dans le cas d'une personne morale, 30% du montant de la taxe; dans le cas d'une personne physique, 15% du montant de la taxe.

³ Les taxes de dépôt électronique et papier ont été modifiées pour être égales par l'ordonnance du directeur de l'INPI n° 254 du 23 décembre 2020.

Comment le paiement peut-il être effectué ?

Le paiement des taxes doit être effectué en tenge kazakhs, mais les montants équivalents en dollars des États-Unis, en rouble russe ou en euros peuvent être acceptés. Chaque paiement doit mentionner le numéro de la demande (nationale, s'il est déjà connu; internationale, si le numéro de la demande nationale n'est pas encore connu), le nom du déposant et la catégorie de la taxe qui est payée par mandat postal, par virement bancaire ou en espèces. Le paiement peut aussi être effectué par virement bancaire à une banque partenaire de la "Nurbank" JSC.

Renseignements bancaires pour paiement***en tenge :***

Bénéficiaire	Entreprise d'Etat "Institut national de la propriété intellectuelle" Comité pour les droits de la Propriété Intellectuelle du Ministère de la justice de la République du Kazakhstan
Adresse	010000, Nur-Sultan, Korgalzhyn Highway, Building 3B
Numéro VAT	620300220118 / 020940003199
Nom de l'établissement bancaire	"Nurbank" JSC
SWIFT	NURSKZKX
Code d'identification client	KZ8584905KZ006015415
Code du bénéficiaire	16
Renseignements bancaires pour transferts de fonds en devise	"Nurbank" JSC
SWIFT	NURSKZKX
Code d'identification client	KZ7684905RU006015130

en dollar des États-Unis

Banque partenaire	Bank of New York Mellon
SWIFT	IRVTUS3N
Compte banque partenaire	8900514833 (USD)

Banque partenaire	Commerzbank
SWIFT	COBADEFF
Compte banque partenaire	400887061000 (USD)

en rouble russe

Banque partenaire	SBERBANK
SWIFT	SABRRUMM
BIC	044525225
Compte banque partenaire	30111810200000000343 (RUB)
TIN	7707083893
Code d'identification client	KZ1584905US006015020

en euro

Banque partenaire	Commerzbank AG
SWIFT	COBADEFF
Compte banque partenaire	400887061000 (EUR)

Banque partenaire	Bank of New York Mellon Frankfurt
SWIFT	IRVTDEFX
Compte banque partenaire	6447229715